

## Les avocats et la presse

Par **Isidore Beautrelet**, le 31/01/2019 à 15:07

Bonjour

Je ne sais pas si vous en avez entendu parler mais l'avocat de Monsieur Daval va être poursuivi pour violation du secret de l'instruction.

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/l-avocat-de-jonathann-daval-poursuivi-pour-violation-du-secret-professionnel-28-01-2019-7998540.php>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/affaire-alexia-daval-avocat-jonathann-daval-poursuivi-violation-du-secret-professionnel-1614393.html>

Des éléments de l'audition ont fuités dans la presse.

L'avocat avoue seulement avoir échangé avec la mère de son client lors de la pause.

Le problème c'est que ce n'est pas la première fois dans cette affaire que des informations arrivent trop rapidement devant la presse.

L'avocat faisait déjà l'objet d'une enquête déontologique en raison de déclaration lorsque son client était en garde vue.

Je profite de cette affaire pour lancer un débat "Les avocats et la presse".

Je ne tiendrais pas compte de la dernière révélation car on ne sait pas si c'est l'avocat qui a fait fuiter l'information où la mère.

En revanche, pendant la garde à vue, les avocats tenaient au courant la presse quasiment au fur et à mesure de son évolution.

Sans doute, ce sont ils laisser emportés par l'emballement médiatique de cette affaire et la pression de journalistes trop insistant.

Pour ma part, un avocat devrait se donner pour principe d'ignorer les journalistes et se contenter de dire "je n'ai rien à déclarer" quand il se fait alpaguer. C'est d'ailleurs ce que font certains avocats.

Cela éviterait tout risque de violation du secret de l'instruction.

Aussi, je pense que le secret de l'instruction doit primer sur la liberté de presse, de ce fait on devrait interdire aux journalistes de tenter d'interviewer les avocats des parties tant que la phase d'instruction est en cours. A ce stade, seul le procureur pourra faire des déclarations devant la presse.

Par **Camille**, le 31/01/2019 à 17:11

Bonjour,

Et pourquoi un procureur ne peut-il pas poursuivre les journalistes qui harcèlent les avocats à la sortie d'une audition pour incitation à la violation du secret de l'instruction ?

[smile4]

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/02/2019** à **07:44**

Bonjour

Excellente question !

J'y ai pensé mais je n'ai pas osé le mettre.

Content de voir que les grands esprits se rencontrent [smile3]